

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1/ **La vente aux enchères publiques est irrévocable**, aucune réclamation ne sera admise après son prononcé. La vente est faite en l'état sans garantie.

2/ La vente aux enchères publiques est au comptant, les frais en sus de l'adjudication sont de **15,30 % TTC (frais de vente)**.

3/ Il vous sera demandé **285 € TTC de frais de dossier par véhicule**. Le règlement doit intervenir dans un délai de 72h (jours ouvrables). Passé ce délai, les frais de gardiennage seront facturés à un montant de 50 euros HT/jour.

4/ Les **frais Interenchères de 60 euros HT par véhicule, soit 72 euros TTC par véhicule**, seront à régler à vos frais.

5/ Les ventes seront annoncées en euros. Seule l'annonce faite par le commissaire-priseur a une valeur d'ordre légal.

Une caution de 1 500 euros doit être déposée via une empreinte de carte bleue, pour pouvoir participer à la vente. Pour les véhicules de plus de 8 000 euros de mise à prix (=estimation basse), la caution sera de 2 000 euros.

Certaines photographies peuvent faire l'objet d'un traitement numérique, notamment par l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle destinés à modifier ou uniformiser les fonds, sans altérer les caractéristiques, l'état ou l'apparence réelle des lots présentés.

Concernant les paiements :

Si vous êtes adjudicataire d'un véhicule, la caution vous sera prélevée et déduite du montant de la vente. Si vous n'avez pas acheté de véhicules, la caution vous sera automatiquement débloquée à la suite de la vente.

1/ **Paiement du véhicule prix adjugé + 15,30% de frais de vente + 72 euros TTC de frais Interenchères par véhicule par virement ou chèque de banque** à l'ordre de RSVP COMPTE SEQUESTRE. Les informations seront transmises par mail, ainsi que le bordereau acheteur. Il est possible de payer maximum 1000 euros en espèces.

2/ Paiement séparé, **sur place**, des frais de dossier de **285 euros par véhicule par espèces ou carte bleue**

3/ Paiement du **montant de la carte grise** (qui dépend du nombre de chevaux, date de mise en circulation et votre région) + **40 euros** de frais de service : à régler **sur place, en espèces ou carte bleue**. Montant à ajuster selon les augmentations.

Si vous êtes adjudicataire d'un véhicule, à la fin de la vente, toutes les informations nécessaires vous seront transmises par mail avec le bordereau acheteur. Sur ce bordereau sera noté l'adresse de notre banque et le RIB, si nécessaire.

Si vous achetez plusieurs lots, le paiement peut se faire en une seule fois.

Le paiement peut se faire aussi en plusieurs fois, ou de différentes manières (chèque + espèces, ou espèces + virement) pour un ou des véhicules achetés. Espèces inférieures à 1000 euros.

AUCUN ORDRE D'ACHAT SECRET SERA PRIT EN COMPTE EN DESSOUS DE L'ESTIMATION BASSE ;

APPELER LA SALLE DES VENTES AVANT DE VENIR SI PAIEMENT PAR VIREMENT

Adjudication 4 roues : 15,30% TTC frais de vente + 285€ TTC frais de dossier + 72 euros TTC de frais Interenchères

Adjudication 2 roues : 15,30% TTC frais de vente + 185€ TTC frais de dossier + 72 euros TTC de frais Interenchères

REGLEMENT ET ENLEVEMENT DES VEHICULES SOUS 3 JOURS

Les véhicules doivent être récupérés et réglés au plus tard le mercredi suivant le jour de la vente avant 17h00.

Récupération du véhicule du LUNDI au MERCREDI de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 en nos locaux : 350 Route de la Baronne 06640 SAINT JEANNET

AUCUN VEHICULE ne sera donné si le paiement n'est pas sur le compte séquestre, si les frais ne sont pas payés ou si un des documents est manquant.

Si achat de plusieurs lots, l'intégralité des lots doivent être réglés pour en récupérer un.

A partir de jeudi matin, 50€ HT de gardiennage par jour et par véhicule.

Aucun enlèvement du véhicule le jour de la vente.

PAS DE LIVRAISON POSSIBLE - VEHICULE A RECUPERER SUR PLACE EN NOS LOCAUX DE SAINT JEANNET

IMPORTANT EN CAS D'ACHAT D'UN VEHICULE

1/ En cas de virement, merci **d'APPELER IMPERATIVEMENT** la salle des ventes pour confirmation de celui-ci dans les comptes séquestres.

2/ Pour récupérer votre véhicule merci de vous munir de :

1. photocopie de l'attestation d'assurance : les informations du véhicule se trouvent sur le bordereau acheteur que vous recevrez à la suite de la vente.
2. original de la pièce d'identité recto/verso
3. original du permis de conduire recto/verso
4. photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois avec une adresse complète
5. preuve de virement (capture d'écran ou mail de confirmation)
6. Procuration de l'adjudicataire si vous ne venez pas en personne

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

RSVP CAR ENCHERES est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75001) Paris, 14 rue des Pyramides, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de RSVP CAR ENCHERES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par RSVP CAR ENCHERES ;

La mise en oeuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par RSVP CAR ENCHERES est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, RSVP CAR ENCHERES pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes www.interencheres.com gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

(3) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(4) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et RSVP CAR ENCHERES ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à

caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

RSVP CAR ENCHERES, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(5) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par RSVP CAR ENCHERES : par écrit auprès de contact@car-encheres.fr
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 14 rue des Pyramides, 75001 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

(6) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer RSVP CAR ENCHERES de tout changement concernant ses coordonnées de contact.